

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES DES SST (RECYCLAGE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL)

Contenu pédagogique

Pour consulter le programme de l'organisme de formation, veuillez cliquer sur "télécharger" (ci-dessous colonne programme)

PARTICULARITES ET REGLEMENTATION

La formation des sauveteurs secouristes du travail dans les entreprises est rendue obligatoire par le Code du Travail (art . R4224-15 & 16.)

Afin de conserver la validité du certificat SST, tous les recyclages (y compris le 1er) doivent être effectués dans un délai maximum de 24 mois date à date. Passé ce délai le salarié ne sera plus considéré comme SST et ne pourra plus intervenir en tant que tel.

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT

Recherche des risques persistants pour protéger.

De protéger à prévenir

Examiner la victime et faire alerter.

De faire alerter à informer

Secourir : les différents cas possibles

La victime saigne abondamment, s'étouffe, la victime répond, elle se plaint de sensations

pénibles et/ou présente des signes anormaux

La victime répond, elle se plaint de brûlures, d'une douleur qui empêche certains mouvements,

d'une plaie qui ne saigne pas abondamment

La victime ne répond pas, elle respire

La victime ne répond pas, elle ne respire pas.

Situations inhérentes aux risques spécifiques

Massage cardiaque et utilisation du défibrillateur

▼ OBJECTIF

Maintenir les compétences du SST à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale.

▼ PUBLIC CONCERNÉ

Tout salarié titulaire d'un certificat de SST valide.

▼ PRÉREQUIS

Etre titulaire d'un certificat de SST valide.

▼ MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation alternant parties théoriques « acquisition de connaissances » et exercices pratiques.

▼ DURÉE